

Distinction Alcide-C.-Horth 2022

Secteur des sciences naturelles, appliquées et de la santé

Remise par la Fondation de l'UQAR, la Distinction Alcide-C.-Horth se veut une marque de mérite et un témoignage de reconnaissance envers la carrière et le travail de recherche ou de création d'un membre de la communauté enseignante de l'UQAR.

Cette distinction annuelle est remise en alternance au secteur des sciences naturelles, appliquées et de la santé, et au secteur des sciences humaines et sociales.

La distinction est accompagnée d'une subvention de recherche d'une valeur de 2 500 \$ remise par la Fondation de l'UQAR.

Critères d'attribution

En cette année 2022, la Distinction Alcide-C.-Horth sera attribuée au **secteur des sciences naturelles, appliquées et de la santé** selon les critères suivants :

- La contribution au développement de l'enseignement et de la recherche à l'UQAR;
- La contribution à la formation de chercheuses, de chercheurs, de créatrices ou de créateurs;
- La qualité et l'importance de la contribution scientifique;
- La reconnaissance attribuée par les organismes subventionnaires;
- Les retombées de la contribution dans le milieu régional (développement du milieu par la recherche ou la création, contribution au développement d'institutions ou d'organismes de la région);
- Le rayonnement de la personne dans le milieu scientifique.

Le premier critère se voit attribuer une pondération de 25 points, tandis que les cinq autres critères se voient attribuer une pondération égale de 15 points chacun.

Comité de sélection

Le comité de sélection sera composé de :

- Une personne déléguée par la Fondation de l'UQAR;
- Une personne cadre nommée par le recteur;
- Une personne du secteur académique externe à l'UQAR.

*Aucune personne candidate à la Distinction Alcide-C.-Horth ne pourra faire partie du comité de sélection.

**La direction de la Fondation de l'UQAR agit à titre de secrétaire du comité.

Appel de candidature

- L'appel de candidatures est effectué par la Fondation de l'UQAR sous forme d'une communication adressée au Décanat des études et au Décanat de la recherche;
- Une personne peut soumettre elle-même sa candidature ou la candidature peut être soumise par des collègues;
- Le dossier de mise en candidature doit inclure :
 - Une lettre de présentation, laquelle met en évidence les éléments des critères retenus dont notamment des informations, pour la période couverte par le dossier de candidature, sur l'implication en recherche et en enseignement du candidat ou de la candidate, ou dans des tâches administratives à l'UQAR (trois pages maximum);
 - Deux lettres d'appui (une page par lettre maximum);
 - Le curriculum vitae du candidat ou de la candidate;
 - La liste des publications, réalisations et subventions.

Notez que les dossiers de candidatures déposés lors de concours précédents, et pour le secteur donné, pourront être considérés dans le présent concours si une mise à jour est dûment effectuée.

Cheminement des dossiers

Le dossier complet de mise en candidature doit être acheminé à la Fondation de l'UQAR par courriel (aucun dossier papier ne sera accepté) à fondation@uqar.ca au plus tard le :

DIMANCHE 6 NOVEMBRE, 16 H

Sélection du lauréat ou de la lauréate

- À l'étude des dossiers complets, et selon les critères d'attribution, les membres du comité de sélection recommandent un lauréat ou une lauréate au conseil d'administration de la Fondation de l'UQAR;
- La Distinction Alcide-C.-Horth sera remise lors de la fête de reconnaissance des employées et employés de l'UQAR, en décembre 2022.